

## ARRETE N° 2026\_0197

### PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES NOMMES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la commune de Mauges-sur-Loire,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Mauges-sur-Loire en date du 02 avril 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

**VU** l'avis de publicité relatif au renouvellement des administrateurs nommés du Conseil d'Administration du CCAS, affiché en mairie le 23 mars 2026 et publié sur le site internet de la commune, conformément à l'article R.123-11 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** les propositions transmises par l'UDAF et les associations concernées ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire de nommer les membres du Conseil d'Administration du CCAS parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, dans le respect des catégories prévues par la loi ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** – : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mauges-sur-Loire :

- Monsieur DROUET Mickaël, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF de Maine-et-Loire ;
- Monsieur AUDOUIT Michel, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, au titre de l'association du Secours catholique ;
- Madame THUILLIER Jeanne-Marie, en qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées, au titre de l'association Club du Bon Accueil ;
- Monsieur DU BOUCHERON Olivier, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées, président de l'association des parents, tuteurs et amis des résidents de la Maison Rochas au Mesnil-en-Vallée ;
- Monsieur CADEAU Jean, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, en qualité de membre du SSIAD Loire et Mauges ;
- Madame BUREAU CHASSELOUP Odile, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, en qualité d'administrateur du Pôle Global du Centre Social Val'Mauges ;
- Monsieur BORE René, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, en qualité de président de l'ADMR Loire Plaine et Mauges ;
- Monsieur DALAINE François est nommé(e) au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, en qualité de membre des Restos du Cœur.

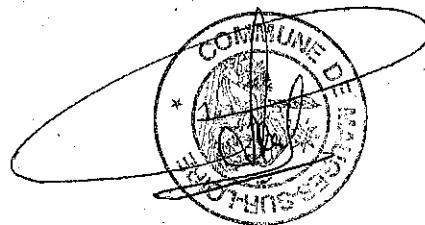
**ARTICLE 2 - :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, la durée du mandat des membres ainsi nommés est identique à celle des membres élus par le Conseil municipal.

**ARTICLE 3 - :** Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes désignées à l'article 1. Il entrera en vigueur dès sa publication/notification et sa transmission au représentant de l'Etat, le cas échéant.

**ARTICLE 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Mauges-sur-Loire

**Le Maire,  
Gilles PITON**



Certifié exécutoire compte tenu de :

La télétransmission faite le :

La publication le :

La notification aux intéressés le :